



MODALITÉS DE PAIEMENT
Foyer de Jeunes Travailleurs Le Phare
7, avenue de l'Union Soviétique
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 92 46 40 - fjtlephare.fr

En espèces et cartes bancaires

Dans nos locaux aux heures d'ouverture des bureaux :

- Du dimanche 20h00 au Samedi 12h00

Par chèque bancaire ou postal

Libellé en euros et à l'ordre de « FJT Le Phare ».

Par virement bancaire

Sur le compte suivant :

BIC : CEPAFRPP871

IBAN : FR76 1871 5002 0008 7793 9734 950

Attention, tous les frais qui pourraient découler de l'opération de virement sont à prendre à votre charge.

Conditions de facturation :

- Passagers :
 - Paiement exigé à la remise des clefs.
- Résidents :
 - Dépôt de garantie (1 mois de loyer nu) exigé à la remise des clefs et rendu après l'état des lieux de sortie.
 - Loyer à terme échu.
 - Facture mensuelle à retirer avant le 05 du mois à l'accueil.
 - Paiement exigible pour le 10 de chaque mois.